

PRÉFECTURE
Secrétariat Général

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL
ET DES MOYENS

Nevers, le 07 FEV, 2014

Guichet unique ICPE et
pôle enquêtes publiques
Tél. : 03.86.60.71.47
Télécopie : 03.86.60.72.51

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
SUITE À LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER PRÉSENTÉ PAR RTE RELATIF
AU PROJET DE CRÉATION D'UNE LIAISON ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE À 63 000 VOLTS
CORBIGNY - VIGNOL

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement et des dispositions du décret n° 70-492 du 11 juin 1970, il a été procédé à une mise à disposition du public du dossier présenté par l'entreprise RTE, autorité responsable du projet, préalable à la déclaration publique des travaux de création de la liaison électrique souterraine à 63 000 volts, d'environ 12 kilomètres entre les postes électriques de Corbigny (58800) et de Vignol (58190).

Le dossier comprenant une note de présentation du projet de décision, un mémoire descriptif, une carte du tracé au 1/25 000ème et un projet d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, a été mis à disposition du public pendant 21 jours consécutifs, du mardi 7 janvier au lundi 27 janvier 2014 inclus :

- sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr ;
- en préfecture, guichet unique ICPE et pôle enquêtes publiques (40 rue de la préfecture – 58 026 NEVERS Cédex) ;
- en sous-préfecture de Clamecy (38 rue Jean Jaurès – BP 119 – 58 503 CLAMECY Cédex) ;
- dans les mairies de Corbigny, Anthien, Ruages, Monceaux-le-Comte et Vignol.

L'avis de mise à disposition du public a été inséré :

- le vendredi 3 janvier 2014 dans le Journal du Centre ;
- le dimanche 5 janvier 2014 dans le Journal du Centre – Édition du dimanche.

Le public a eu la possibilité de formuler ses observations :

- par voie électronique : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr ;
- par courrier adressé à Mme la Préfète de la Nièvre – Préfecture de la Nièvre – DPIM-ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cédex).

Synthèse des observations du public pour cette consultation :

Aucune observation.

Conformément à l'article 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse est publiée sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr > onglet Publications > Enquêtes publiques et consultation du public).